



EXPERTISE CHSCT : FIN DES ENTRETIENS AVEC LE PERSONNEL

Comme vous avez pu le lire précédemment, un audit demandé par le CHSCT vient d'être réalisé par un cabinet indépendant, sur les conditions de travail des salariés, notamment sur les Risques Psychosociaux (RPS) et les Troubles Musculo Squelettiques (TMS).

N'ayant pu cibler que 3 entités (Production, Moulerie et les différents BE), les membres du CHSCT sont conscients que cela ne reflète pas l'ensemble des salariés du site, mais que cela donne une bonne indication de ce qui est généré avec la mise en place du Lean.

Durant 3 semaines, des experts en santé au travail (ergonome, psychologue du travail) sont venus réaliser des observations et ont réalisés des entretiens individuels.

Cet audit s'est terminé jeudi 13 décembre, et non sans mal !!! L'heure est venue aux analyses et aux recoupements des observations.

Après une première semaine compliquée pour obtenir des rendez-vous aux entretiens (basés sur le volontariat et l'anonymat des salariés), les deux semaines suivantes ont été satisfaisantes pour les professionnels du cabinet Emergences.

Quelques ombres au tableau au final, notamment sur le manque de communication et la non implication de certains managers pour qui, cet audit, semblait être une perte de temps et d'argent !

Les membres mandatés du CHSCT ont, quant à eux, fait plus que ce que leur permettent leurs attributions pour que cet audit soit réalisé dans les meilleures conditions possibles. **Ce fut parfois difficile à organiser, sachant que certaines personnes de la direction ne semblaient pas s'intéresser plus que ça à cette expertise...**

Une grande majorité de salariés interviewés ont été satisfaits, voire enthousiasmés par les entretiens réalisés par des professionnels extérieurs à la société. Généralement, les salariés se sont sentis libres de dire ce qu'ils pensaient de l'organisation chez SIDEL.

Le cabinet d'expertise doit rendre son rapport fin janvier en réunion de CHSCT. Ce rapport devra être ponctué de propositions d'amélioration concernant les situations de travail et les organisations mises en place.

Les membres du CHSCT s'appuieront alors pleinement sur les recommandations du cabinet et discuteront activement avec la direction sur un plan d'action rapide et efficace.

En attendant, les élus CGT vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année.



Négociations Annuelles Obligatoires 2013 :

La première réunion sur les NAO aura lieu le 20 décembre, et aura pour but de présenter aux syndicats et sections syndicales les différents budgets (primes et augmentations) attribués aux salariés en 2012, et de fixer le calendrier des prochaines réunions de négociation.

Ces prochaines réunions se tiendront certainement de janvier à février 2013, car « la société dominante du groupe » (TETRA LAVAL) doit préalablement valider les budgets.

Rappelons que 2012 aura été une très bonne année pour SIDEL, que ce soit pour le groupe comme pour le site d'Octeville. La CGT SIDEL ne manquera pas, lors de cette première réunion de demander un meilleur partage des richesses pour les salariés (pour rappel : +17% d'augmentation pour les 10 plus gros salaires).

LA SOLIDARITE N'EST PAS UN VAIN MOT A LA CGT

La société CEACOM, plateforme téléphonique basée au Havre, qui emploie près de 630 salariés, a été en grève avec le soutien de l'Union locale CGT.

Cette entreprise compte plus de CDD que de CDI. Les conditions de travail sont d'un autre temps (interdiction de parler aux collègues, d'aller aux toilettes sans autorisation...).

Les salariés revendiquaient une revalorisation des salaires, une prime de fin d'année, le paiement rétroactif des temps de pause, un arrêt du flicage et des pressions sur les salariés.

C'est par une lutte exemplaire, une détermination sans faille pendant plus d'une semaine et le renfort de nombreux syndicats (majoritairement CGT), qu'ils ont pu obtenir satisfaction.

Ce n'est pas avec l'aide du syndicat représentatif de cette entreprise, la CFDT, qui a tout fait pour casser cette grève, en voulant organiser des contre-manifestations avec les non-grévistes et en proférant des mensonges à travers les médias. Cette même CFDT, signataire d'un accord NAO inférieur aux années précédentes et discriminatoire.

La CGT, après de longues heures de négociation, a obtenu une prime de 200€ nette pour tous, 7 mois de paiement rétroactif des pauses, l'étalement des jours de grève sur 6 mois, et la participation de la représentante CGT aux groupes de travail sur les conditions de travail.

Ces différentes avancées n'auraient jamais été obtenues sans la détermination des grévistes et sans la solidarité des syndicats CGT de l'agglomération havraise qui ont soutenu ce mouvement !!

Dans les négociations qui ont lieu actuellement avec le patronat, le MEDEF veut plus de flexibilité, pour soi-disant, développer l'emploi.

« Permettez-nous de licencier plus facilement, si vous voulez que l'emploi se développe. Les licenciements d'aujourd'hui, feront les emplois de demain ».

Cela fait 25 ans, qu'il nous tient ces propos !

Il y a eu déjà des réformes sur le droit du travail, avec : plus de flexibilité sur les horaires, plus de flexibilité sur les recrutements, plus de flexibilité sur les licenciements.

La dernière en date, la négociation de l'accord « modernisation du marché du travail » avec le dispositif de rupture conventionnelle, en 2008, où seule la CGT a refusé de signer l'accord.

La CGT, avait dénoncé à l'époque, le dispositif de rupture conventionnelle, en expliquant qu'il s'agissait d'un marché de dupes, où l'employeur allait disposer de nouveaux moyens de pression, pour contraindre les salariés à accepter cette rupture dite « à l'amiable ». D'après la CGT, seules 10% des séparations seraient réellement consenties par les deux parties.

2.500 chômeurs de plus, chaque jour, et le MEDEF en redemande !

Le 6 décembre, la presse a largement repris les propos de la CGPME qui annonçait que dans certaines conditions, ils étaient prêts à discuter de la question des contrats courts.

C'est en effet un des points importants de la négociation en cours : va-t-on enfin faire cotiser plus les employeurs utilisant des contrats précaires, en particulier de façon abusive ?

La CGT a d'emblée questionné le patronat à ce sujet. Le MEDEF, chef de file de la délégation patronale a indiqué que cette question n'était pas à l'ordre du jour.

Pour le reste, rien de neuf : Les organisations syndicales ont commenté avec plus de détails le document remis par le Medef la semaine passée.

La CGT a présenté à nouveau ses propositions pour faire une négociation « sécurisation de l'emploi » digne de ce nom.

Alors qu'il y a 2 500 chômeurs de plus chaque jour, le patronat ne parle que de faciliter les licenciements et le gré à gré ! Il cherche à convaincre que « les licenciements d'aujourd'hui feront les emplois de demain » !

Merci : Les salariés ont déjà donné !

Les enjeux de cette négociation sont lourds, avec des conséquences potentielles graves pour les salariés. Quel avenir pour le CDI ? Le patronat peut-il licencier sans motif et impunément ?

La négociation se poursuivra les 19 et 20 décembre. Il est probable que le patronat veuille alors conclure. **Dans ce contexte, la mobilisation des salariés est plus que jamais d'actualité.**

Nous n'avons pas d'autres solutions, pour nous faire entendre et pour faire accepter nos revendications, que de passer à l'action...

Pour cela, la CGT appelle les salariés du secteur privé et public à se mettre en grève le 24 janvier pour imposer d'autres choix.

**Le 24 janvier 2013
tous ensemble, en grève !**

Retrouvez toutes les infos SIDEL, locales et nationales sur le blog de la CGT SIDEL :

<http://syndicatcgtsidel.hautetfort.com>